

COUSU DE FIL BLANC !

Edito

Le livre blanc est sorti ! 148 Pages de constats (parfois très intéressants) de propositions (souvent très pauvres) mais surtout PAS UNE LIGNE pour, ne serait-ce qu'envisager une alternative à un système qui considère l'archéologie comme une marchandise. Ce statu quo idéologique n'était en rien imposé par la lettre de mission de la ministre, au contraire, dans son discours de Saint-Rémy-de-Provence, la ministre s'engageait à une évaluation «... approfondie, sans tabou ni a priori» qui posait de fait la question d'un retour à une archéologie publique. Les termes du discours de la ministre impliquaient *a minima* d'envisager sur un pied d'égalité la continuité ou la fin du système concurrentiel.

Auto-censure

La commission a d'elle-même décidé d'occulter ce débat et de s'imposer cette allégeance au lobby de l'archéologie commerciale, bien représenté en son sein il est vrai.

Si la partie « constat » semble quelque peu rechercher le consensus, la partie « propositions », par tout ce qu'elle occulte sans la moindre argumentation est

UNE VERITABLE PROVOCATION ENVERS TOUS CEUX QUI DEFENDENT LE SERVICE PUBLIC DE L'ARCHEOLOGIE.

Dans le bilan économique et social manquent... les conséquences sociales de la loi de 2003, balayées sous le tapis (pas un mot) comme si cette question était annexe et que l'archéologie se faisait sans archéologues. Reste un bilan partiel, édulcoré, la commission reconnaissant elle-même à plusieurs reprises n'avoir pu travailler sur les aspects économiques faute de données fiables et appelant à la constitution d'un groupe de travail « pour établir un bilan qualitatif de l'archéologie française. ».

Bien entendu, on se retrouvera sur certaines prises de positions mais l'ensemble des propositions relèvent d'une frilosité extrême. La question de la maîtrise d'ouvrage en est un exemple flagrant :

LA COMMISSION OSE PROPOSER QUE LE CHOIX DE L'OPERATEUR RESTE A L'AMENAGEUR

Vive la recherche !

En fait la seule vraie nouveauté consiste en un magnifique cadeau aux entreprises privées. La commission déclare « qu'il est indispensable que la recherche figure au titre des missions officielles des opérateurs d'archéologie préventive et bénéficie d'un appui à son financement. » Même les ultralibéraux qui ont rédigé la loi de 2003 n'avaient pas osé étendre la compétence recherche aux opérateurs privés !

CE LIVRE BLANC N'EST PAS DIGNE DU DISCOURS QUI L'A INSTITUE, LA BALLE EST MAINTENANT DANS VOTRE CAMP, MADAME LA MINISTRE !!

Les grosses omissions de la grosse commission !

Vendredi 29 mars, Dominique Garcia, président de la Commission « d'évaluation scientifique, économique et sociale de l'archéologie préventive », a remis à Aurélie Filippetti, Ministre de la Culture et de la Communication le « livre blanc de l'archéologie préventive ». Rappelons que lors de son discours de Saint-Rémy-de-Provence du 22 juin 2012, la Ministre annonçait la mise en place de cette commission et déclarait que « C'est en s'appuyant sur ce livre blanc que le Ministère de la Culture proposera au gouvernement les décisions nécessaires ».

1^{ère} partie : un bilan partiel et édulcoré...

La première partie du livre blanc présente un bilan du dispositif actuel partiel et timide. Si l'on reprend l'intitulé de la commission « d'évaluation scientifique, économique et sociale », force est de constater que le bilan est loin d'être complet.

Une évaluation scientifique qui reste à faire !

► En effet, au niveau scientifique, la commission reconnaît dans sa conclusion ne pas avoir apprécié la situation sous un aspect qualitatif : « ...*et il serait sans doute utile que, sous l'égide du Conseil national de la recherche archéologique, soit constitué un groupe de travail ouvert à quelques spécialistes extérieurs pour établir un bilan qualitatif de l'archéologie française tant préventive que programmée* » (p. 63).

► En l'absence de ce bilan il ne faut guère s'étonner du faible niveau des recommandations préconisées dans la seconde partie. Certains ont déjà qualifié le rapport, à raison, de bouteille à moitié vide ou à moitié pleine... et souligné la force d'inertie d'une administration ministérielle peu encline au changement, après dix ans de gouvernements conservateurs.

► Ainsi l'éclatement de la chaîne opératoire est-il mis au compte du morcellement des procédures par la commission mais en aucun cas sur le fait que c'est la mise en concurrence qui a fait exploser la chaîne opératoire et rendu quasi impossible les synthèses. D'ailleurs, la production scientifique des entreprises privées n'est nulle part mentionnée.

► La composition de la commission, elle-même a été un frein à un réel bilan... Nombreux sont ceux qui, au sein de cette commission, n'avaient pour réelles intentions que de défendre leur chapelle tout cela en essayant de dégager un compromis global... il y avait donc des sujets tabous !!

Une évaluation économique à compléter largement

► La commission déclare, à plusieurs reprises, ne pas avoir pu travailler sur les aspects économiques faute de données fiables.

► L'évaluation économique pour les diagnostics se borne à un bilan chiffré en nombre et en surface, la commission pointe le fait qu'il n'existe pas d'analyse nationale qui permette de déterminer l'impact des prescriptions archéologiques dans l'aménagement du territoire. La seule analyse précise a été faite en Bretagne et montre que seuls 15 à 17% des surfaces nouvellement artificialisées ont fait l'objet d'un

avril 2013

diagnostic archéologique. Chiffre intéressant qui montre qu'on est loin du diagnostic systématique et qu'on a de la marge ... on a eu beau chercher dans la deuxième partie, on a trouvé aucune proposition de nature à améliorer ce taux.

► Quant aux fouilles, la commission note qu'aucune étude n'a été faite sur le coût des fouilles. Et l'évaluation s'arrête là.

Une évaluation sociale inexistante

► Le chapitre sur l'évaluation sociale de l'archéologie préventive a dû nous échapper !!! On aurait aimé, en particulier, un état des lieux des conditions de travail de l'ensemble de la profession (précarité, pénibilité, salaires, carrières ...).

► Bien sûr, on se retrouve sur certains points comme le manque de moyens et d'effectifs dans les services régionaux de l'archéologie mais aussi dans les instances de contrôle scientifique (CNRA et CIRA), les dysfonctionnements du système de financement, les « angles morts » de la législation actuelle, l'absence notable du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur et l'absence d'une coordination interministérielle et interinstitutionnelle, l'absence d'une politique des personnels sur le long terme et l'absence d'une politique coordonnée de constitution de réserves archéologiques en lien avec une politique de lutte contre l'artificialisation des terres.

Bref on est d'accord sur ce qui manque mais pas forcément sur le constat de ce qui existe et notamment sur les conséquences scientifiques, économique et sociales de la mise en concurrence qui sont soigneusement et délibérément éludées.

Quelques constatations comme lot de consolation... et encore !

► « *Pour résumer les choses en un mot, l'archéologie n'est pas une activité de travaux publics mais de recherche à la fois fondamentale et appliquée. Elle ne saurait donc s'inscrire dans une logique purement commerciale.* » (p. 6). Le purement est sans doute de trop...

Quelques morceaux choisis... histoire d'en rire... mais pas trop !

► « *Les modalités de désignation des membres des CIRA confèrent à leur expertise une qualité et une légitimité incontestée : les experts sont en effet*

livre blanc (suite)

désignés en raison de leur compétence reconnue en matière d'archéologie [...]» (p.21). A quand un Président de la République nommé ?

► « Enfin, le système peut conduire à la succession sur un même site de différents opérateurs de fouilles, situation qui ne garantit pas la continuité de la démarche scientifique. Cette critique doit cependant être relativisée dans certains cas, au regard de l'intérêt

2^{ème} partie : un mammoth qui accouche d'une souris (de droit privé) ...

Dans l'introduction de la seconde partie (p. 47) intitulée « Propositions pour une revalorisation scientifique, économique et sociale du dispositif d'archéologie préventive », la commission annonce la couleur : « Une réforme du dispositif d'archéologie préventive mis en place par la loi de 2001 modifiée en 2003 doit être réalisée de façon cohérente et rigoureuse »...

Un consensus minimal

► Si quelques points font effectivement consensus (renforcer les capacités d'action des services archéologiques des DRAC, revoir le délai d'instruction des demandes d'aménagement, renforcer le pilotage de la RAP par la filière DRAC, organiser les passerelles entre les différents corps de chercheurs, réviser le statut des mobiliers issus des fouilles archéologiques), la plupart des propositions manque singulièrement d'ambition voire sont peu crédibles...

Un grand rien

► Ainsi, le premier paragraphe de la partie 2 « Une intervention scientifique » est assez remarquable par le constat qu'il présente et par son objectivité. Et puis Pschitt !!! Une proposition d'inversion de calendrier pour la procédure de la validation du projet scientifique d'intervention : « les projets des divers opérateurs mis en concurrence doivent avoir fait l'objet de la validation scientifique du SRA avant que l'aménageur ne choisisse l'opérateur sur ses propres critères » (p. 51). Quelle frilosité !!! Pourquoi ne pas écrire retour de la maîtrise d'ouvrage à l'état ? Peut-être parce que cela en chagrinerait certains.

En guise de conclusion, nous citerons simplement nos propos du 10 octobre 2012 dans notre communiqué sur la nomination des membres de la commission du livre blanc :

« Au mieux, on se dirige vers l'élaboration d'un énième rapport sur l'archéologie préventive quasi sans suite, comme la vingtaine qui avait précédé celui de Poignant/Pêcheur/Demoule, et au pire, vers le renforcement des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général et du service public de l'archéologie ! ».

Force est de constater que nous ne nous étions pas trompés !!

qu'il peut y avoir à croiser des approches intellectuelles diverses sur un même site de recherche archéologique dans la mesure où le dialogue entre les équipes est établi. » (p. 27). Autant il n'y a rien à redire sur la première phrase, autant on a du mal à s'imaginer le nombre de neurones qu'il a fallu activer pour écrire la deuxième... ou comment essayer de gommer un problème majeur par un pur sophisme.

Démocratie ??? Connais pas !

► Le chapitre 4.3 sur le maintien des compétences et des savoir-faire n'aborde la formation et les recrutements que sous son aspect administratif de la sacro-sainte GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences). Si l'on observe la pyramide des âges à l'Inrap et l'état des effectifs dans les SRA, c'est une politique autrement plus volontariste qu'il faudrait déployer.

► Le paragraphe 5 sur la consolidation des CIRA et du CNRA ne fait jamais allusion au mode électif alors qu'il s'agit des seules instances scientifiques dans le domaine de l'archéologie qui ne comportent pas de membres élus. Rien sur le financement si ce n'est deux lignes sur une meilleure perception de la RAP.

Compétence RECHERCHE : Un chèque en BLANC !

► En fait la seule vraie nouveauté consiste en un magnifique cadeau aux entreprises privées. Dès le début du chapitre 4, le ton est donné : « Sans gommer de naturelles confrontations d'intérêts et de visions divergentes, force est de constater que la variété des acteurs est un atout pour l'archéologie préventive. » (p. 54) Celle-là il fallait oser !!!

► Et dans la foulée et pour une « égalité de traitement face à la mission recherche » la commission déclare « qu'il est indispensable que la recherche figure au titre des missions officielles des opérateurs d'archéologie préventive et bénéficie d'un appui à son financement. » (p. 55). Même les ultralibéraux qui ont rédigé la loi de 2003 n'avaient pas osé étendre la compétence recherche aux opérateurs privés !



Visite de la Ministre de la Culture en Moselle

Dans le cadre de l'inauguration de la nouvelle médiathèque de la ville de Faulquemont, ce vendredi 12 avril, une délégation de la section lorraine du Sgpa CGT a demandé à être reçue par Aurélie Filippetti, Ministre de la Culture, suite à la publication du Livre Blanc sur l'archéologie préventive.

Malgré notre insistance, la Ministre n'a pas souhaité nous rencontrer. Sur les neuf membres de la délégation, seuls quatre ont été reçus, une vingtaine de minutes, par Alexandre Tiphagne, Chef-adjoint de Cabinet et en charge du livre.

Nous avons rappelé :

- ▶ l'engagement des archéologues de Lorraine depuis plusieurs décennies dans les luttes qui ont permis de doter le pays en 2001 d'une législation en matière d'archéologie préventive ;
- ▶ notre opposition à la loi de 2003 qui a privatisé les fouilles archéologiques et à laquelle les parlementaires de gauche s'étaient eux aussi opposés à l'époque ;
- ▶ nos inquiétudes face au décalage entre d'une part, la position du Parti socialiste en 2003 et le discours d'Aurélie Filippetti à Saint-Rémy-de-Provence en 2012 et, d'autre part, le contenu du Livre Blanc sur l'archéologie préventive ;
- ▶ notre indignation face à l'enrichissement individuel de certains opérateurs privés.

Pour la Lorraine, les conséquences de la loi de 2003 ont été évoquées au travers de trois exemples :

- ▶ l'impact négatif de la privatisation de l'archéologie sur la qualité scientifique des fouilles (fouille de Florange réalisée par une entreprise privée pour une opération financée par le Fnap) ;
- ▶ la mise en concurrence commerciale entre les différents services publics de l'Archéologie (Inrap / Pôle archéologique de Metz Métropole) ;
- ▶ l'accroissement de la précarité au travers du témoignage d'une archéologue CDD présente dans la délégation et actuellement sans emploi, contrainte d'alterner période de chômage, contrats privés et contrats à l'Inrap.

Le Chef-adjoint de Cabinet a précisé que :

- ▶ le discours de Saint-Rémy-de-Provence n'est pas remis en cause ;
- ▶ le Livre Blanc est un document parmi d'autres, et toutes les contributions seront examinées ;
- ▶ la Ministre n'a encore pris aucune décision, ses arbitrages définitifs seront rendus fin juin.

Nous avons pris acte de ces propos et restons vigilants !

Communiqué de la section Lorraine du SGPA CGT-Culture

NOS PROPOSITIONS POUR L'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

Liens pour les télécharger au format PDF :

http://www.cgt-culture.fr/IMG/pdf/Nos_propositions_pour_l_archeologie_preventive_-_SGPA_CGT-Culture.pdf

http://www.cgt-culture.fr/IMG/pdf/Annexe_1_-_Consequences_de_la_loi_de_2003_-_SGPA_CGT-Culture.pdf

http://www.cgt-culture.fr/IMG/pdf/Annexe_2_-_Financement_de_l_archeologie_preventive_-_SGPA_CGT-Culture.pdf

http://www.cgt-culture.fr/IMG/pdf/Annexe_3_-_Pole_public_-_SGPA_CGT-Culture.pdf

Bulletin d'adhésion au SGPA CGT-Culture		▶		avril 2013	
Nom :		Prénom :			
Adresse :		Région :			
Tel :		Email :		INRAP SRA Autre :	
A retourner à CGT-Culture, 61 rue de Richelieu, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr					
Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : http://www.cgt-culture.fr					